

Académie d'Orléans-Tours

0360718K

COLLEGE ROLLINAT

Rue du Lycée – 36200 ARGENTON SUR CREUSE

Tel : 0254246565

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention avec l'ANPAA 36

Numéro de séance : 03/ 2014-2015

Numéro d'enregistrement : 05 /15

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 27

Nombre de présents : 17

Quorum : 14

- Quorum non atteint => CA à convoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 19/01/2015

Réuni le 29/01/2015

Sous la présidence de Yannick Loiseau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention avec l'ANPAA 36 pour un montant de 133,12€ selon le devis joint, pour l'année scolaire 2014-2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Abstentions : 0

Pour : 17

Blancs : 0

Contre : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : LOISEAU

Prénom : Yannick

Signature

Date : 30/01/2015

Le Prévoiseur



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04.02.2015

Date de publication : 23.02.2015

Date d'exécution : 23.02.2015